Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_157-DE

# VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 10 novembre 2026

| Délibération n°2026-157 | Classification 7.1 Décisions budgétaires |
|---|---|
| **TARIFS BAR DU TRISKELL A COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2026** | |

L'an deux mille vingt six, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre novembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Marie-Pierre LAGADIC
Rapporteur : Yann HIRIART

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 21
Nombre de Votants (liste en annexe) : 26

EXPOSE :

Afin d'améliorer l'accueil des spectateurs de la saison culturelle du Triskell, un bar est créé dans le hall. Ce « service » permet de poursuivre après les spectacles les discussions autour d'un verre, mais aussi d'attendre dans des conditions conviviales, les artistes souhaitant rencontrer leur public.

Depuis août 2025, l'équipe du Triskell cherche la bonne solution pour la gestion de cet équipement. Après plusieurs réunions et études de pistes possibles, il est proposé d'innover en créant un bar « sans alcool » ou serait proposé jus de fruits, soda, mais aussi de la bière sans alcool.

Cette démarche se veut à la fois volontaire (préventive notamment, et non incitative à la consommation), mais propose aussi une possible communication positive de l'engagement de la commune sur ce point.

La gestion de ce bar se ferait en régie directe, animé par des bénévoles et sous contrôle de l'équipe du Triskell.

Conscient par ailleurs que certaines soirées pourraient nécessiter une proposition de quelques boissons alcoolisées (bières notamment), il est entendu que le Triskell ferait alors appel à des associations culturelles souhaitant gérer ce dispositif en direct (SNAP – Brodeuses – Cercle Celtique AVV...).

Les tarifs proposés alors par les associations seraient libres.

VU l'avis favorable de la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 29 octobre 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE** les tarifs suivants du bar du Triskell à compter du 1er décembre 2026 :
  - 2.5 euros pour une bière sans alcool
  - 2 euros pour jus de fruits, Soda, café et thé
  - 1 euro pour une bouteille d'eau (50 cl)
  - 2.5 euros le verre de vin sans alcool
  - 9 euros la bouteille de vin sans alcool
  - 5 euros pour un Mocktail de 33 cl

Fait à Pont l'Abbé le 12 novembre 2026.
Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,
Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20261113-20261110_157-DE

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

| NOMS - Prénoms | PRESENT | ABSENT EXCUSÉ | PROCURATION |
|---|---|---|---|
| LE DOARÉ Stéphane | X | | |
| MOTREFF Laurent | X | | |
| DRÉAU Valérie | | X | A donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC |
| HIRIART Yann | X | | |
| LAGADIC Marie-Pierre | X | | |
| TINCQ Alain | X | | |
| GUEGUEN Viviane | X | | |
| TANGUY Jacques | | X | A donné procuration à Alain TINCQ |
| FOLGOAS Victoire | X | | |
| LE FLOC'H Bernard | X | | |
| BRAULT Annie | X | | |
| RICHARD Jean-Luc | X | | |
| DEFACQ Marc | X | | |
| GOYAT Ségolène | X | | |
| DURAND David | | X | |
| LECOMTE Gaëtan | X | | |
| COSSEC Sophie | X | | |
| LE BEC Anthony | X | | |
| LE GOFF Aurélie | X | | |
| MARC Hélène | X | | |
| ROBERDEL Alosia | X | | |
| SCHOCK Thibaut | | X | A donné procuration à Annie BRAULT |
| FURIC Jean-Baptiste | X | | |
| DURAND Lou | | X | |
| COOPER Laurent | | X | A donné procuration à Olivier GALIANA |
| CANEVET Yves | X | | |
| GALIANA Olivier | X | | |
| RIBEIRO Christel | | X | A donné procuration à Yves CANEVET |
| DE RECHNIEWSKI Pauline | | X | |

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 21
Nombre de Pouvoirs : 5

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction